

# COMMUNE DE NEUF BERQUIN

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

Convocation le 2 avril 2019

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Maxime CREPIN, M. Bernard DELOUX, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, M. Serge OLIVIER, M. Sylvain PETITPREZ, M. Philippe BERTIN, Mme Marie-France LOGIÉ

Procurations : M. Frédéric ROGLIN à M. Bernard DEBEUGNY, Mme Patricia BROUCQSAULT à Mme Marie-France LOGIE, Mme Armelle SIMAO à M. Sylvain PETITPREZ, M Franck QUAGEBEUR à Mme Jacqueline DELARRE

Absentes : Mme Julienne BERTELOOT, Mme Cathy CAPELLE

Secrétaire de séance : M Philippe BERTIN

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2019.**

### **PREMIER POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR – EXERCICE 2018**

**Adopté à la majorité**

### **DEUXIEME POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Résultats de l'exercice 2018 :

- Excédent de fonctionnement : 77 135.03 €
- Déficit d'investissement : 138 904.42 €

Faibles charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt) inférieures à 10 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **TROISIEME POINT : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2018**

Excédent de fonctionnement reporté : 474 051.02 €

**Adopté à l'unanimité**

### **QUATRIEME POINT : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les mêmes taux qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,72 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 13,99 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 36,59 %

**Adopté à l'unanimité**

## **CINQUIEME POINT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 423 675.85 € pour la section de fonctionnement et à 1 047 144.17 € pour la section d'investissement.

Les principales dépenses prévues en investissement sont les suivantes :

Aménagement voie piétonne rue de Cassel : 75 000 €

Les travaux de toiture de l'église : 410 000 €

Rénovation de l'intérieur de l'église : 50 000 €

Feux tricolores intersection rue Charles Capelle / Rues d'Estaires/Cassel : 50 000 €

Rénovation des armoires éclairage public : 20 000 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 84 587 € en 2018 à 113 638.73 € en 2019.

**Adopté à l'unanimité**

## **SIXIEME POINT : SUBVENTIONS 2019**

La plupart des subventions sollicitées ont été attribuées aux mêmes montants que les années précédentes.

Des subventions exceptionnelles ont été octroyées pour trois associations proposant des manifestations spécifiques cette année. Il s'agit :

- De l'association des Sympathiques qui propose une nouvelle animation le 19 octobre prochain « La Fête des Lumières »

- De l'Harmonie Municipale qui fête ses 170 ans cette année et proposera une manifestation le 15 septembre prochain

- De l'association Amitiés Neuf Berquinoises (Club des Aînés) qui fête ses 30 ans et qui proposera un repas le 28 septembre 2019.

**Adopté à l'unanimité**

## **SEPTIEME POINT : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – MISE AUX NORMES DES ARMOIRES ELECTRIQUES**

La commune a sollicité le SIECF pour la rénovation des armoires électriques sur l'ensemble de son territoire.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIECF.

Travaux estimés de manière prévisionnelle à 19 906.30 € HT.

**Adopté à l'unanimité**

**HUITIEME POINT : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU »  
ET « ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE  
INTERIEURE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure propose à ses communes membres de s'opposer au transfert de la compétence « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de le reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable, à la majorité, à la proposition de la CCFI de s'opposer au transfert de compétence.

**Adopté à la majorité**

**NEUVIEME POINT : APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU  
SIDEN-SIAN**

En 2013, le SIDEN SIAN avait modifié ses statuts en scindant la compétence « eau potable » en deux compétences pour la production d'eau potable d'un côté et sa distribution de l'autre, afin de permettre l'adhésion pour la seule « production » de ces diverses collectivités si elles souhaitaient conserver la maîtrise des modalités de distribution de l'eau potable.

Or, depuis cette modification, aucune collectivité n'a adhéré au SIDEN SIAN en ne lui transférant que l'une de ces deux sous-compétences.

Le SIDEN SIAN propose donc de regrouper ces deux sous-compétences en une seule. Cette modification prendra effet à compter du prochain scrutin municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**DIXIEME POINT : MODIFICATION DU REGELEMENT INTERIEUR POUR LES  
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Plusieurs modifications ont été effectuées sur le règlement intérieur des accueils de loisirs. Ce nouveau règlement s'applique dès ce jour.

- Ajout de la salle d'évolution comme lieu d'accueil
- Paiement après réception d'une facture.
- Toute absence doit être signalée 48h à l'avance, faute de quoi le repas sera dû (repas commandé et donc payé par la Commune)

**Adopté à l'unanimité**

**ONZIEME POINT : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS**

Les tarifs des accueils de loisirs pour le mois de Juillet sont désormais établis comme suit :

<b>Tarifs Neuf berquinois</b>	<b>Catégories</b>	<b>Une semaine</b>	<b>Deux semaines</b>	<b>Trois semaines</b>
A Tarif normal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles ayant un quotient familial supérieur à 700 euros.</li> <li>▪ Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.</li> </ul>	49,00 €	79,00 €	99,00 €
B Tarif réduit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles dont le quotient familial se situe entre 390 euros et 700 euros.</li> </ul>	44,00 €	72,00 €	88,00 €
C Tarif très réduit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles dont le quotient familial est inférieur à 390 euros.</li> </ul>	40,00 €	63,00 €	74,00 €

<b>Tarifs Extérieurs</b>	<b>Catégories</b>	<b>Une semaine</b>	<b>Deux semaines</b>	<b>Trois semaines</b>
A Tarif normal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles ayant un quotient familial supérieur à 700 euros.</li> <li>▪ Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.</li> </ul>	51,00 €	81,00 €	100,00 €
B Tarif réduit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles dont le quotient familial se situe entre 390 euros et 700 euros.</li> </ul>	49,00 €	79,00 €	99,00 €
C Tarif très réduit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles dont le quotient familial est inférieur à 390 euros.</li> </ul>	40,00 €	63,00 €	74,00 €

L'inscription se fait pour une, deux ou trois semaines ; aucun remboursement ne sera accepté. Les chèques vacances et titres CESU sont acceptés.

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits :

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

**Adopté à l'unanimité**